



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée des droits de l'homme : L'engagement du CCBE pour la promotion des droits de l'homme 10/12/2018

Aujourd'hui marque le 70^e anniversaire de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#), adoptée par les [Nations Unies](#) en 1948.

La Déclaration est un document majeur dans l'histoire des droits de l'homme. Rédigée par des représentants d'horizons juridiques et culturels divers, la Déclaration a établi un cadre commun à tous les signataires en matière de droits de l'homme après les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est en 1948 que pour la première fois dans l'histoire des pays se sont unis pour protéger les droits humains fondamentaux.

La Déclaration reconnaissait, selon son préambule, la « dignité inhérente » et les « droits égaux et inaliénables » de l'humanité, et soulignait qu'il était essentiel que « les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit ».

La protection adéquate des libertés fondamentales et des droits de l'homme, qu'ils soient économiques, sociaux et culturels, ou civils et politiques, et dont toute personne doit pouvoir jouir, exige que chacun ait effectivement accès aux services juridiques fournis par des avocats indépendants.

La réglementation de la profession, la défense de l'Etat de droit, des droits de l'homme et des valeurs démocratiques sont les missions les plus importantes du CCBE. Les domaines qui préoccupent particulièrement le CCBE comprennent, entre autres, le droit d'accès à la justice, le développement de l'État de droit et la protection du citoyen.

À cette fin, le CCBE a développé plusieurs activités en faveur des avocats menacés dans le monde entier. Ces activités comprennent, entre autres, l'attribution d'un Prix des droits de l'homme, chaque année, à un avocat ou à une organisation d'avocats qui se consacre à la défense des droits de l'homme. Le 29 novembre, le CCBE a décerné son [Prix des droits de l'homme 2018](#) à l'avocat polonais spécialisé dans la défense des droits humains Mikotaj Pietrzak, pour son engagement exceptionnel et son travail constant en Pologne pour les droits humains et l'État de droit. M. Pietrzak est

également président du barreau de Varsovie et président du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture.

Le CCBE écrit également régulièrement aux autorités nationales lorsque des avocats sont victimes de violations des droits de l'homme. Cette année, le CCBE a déjà envoyé plus de 50 lettres dans 31 pays où des avocats ont disparu, ont été agressés, harcelés ou même assassinés.

Le CCBE soutient également les travaux actuellement menés par le Conseil de l'Europe sur un projet de [Convention européenne sur la profession d'avocat](#) et se félicite de la [Recommandation](#) adoptée en janvier par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) invitant le Comité des Ministres à rédiger une telle convention. Le CCBE considère qu'[un tel instrument contraignant est nécessaire](#) afin de répondre aux attaques croissantes ces dernières années contre le rôle des avocats. Une telle convention renforcerait l'État de droit et, par là même, la protection de la profession d'avocat dont la mission est fondamentale dans l'administration de la justice et la protection des droits fondamentaux.

À propos du CCBE

Le CCBE représente les barreaux de 45 pays et, à travers eux, plus d'un million d'avocats européens. Pour plus d'informations concernant les actions du CCBE en faveur des droits de l'homme, veuillez consulter l'initiative [Défense de la défense](#).

Pour plus d'information,
contacter Paula Garrido
Communication et affaires publiques
Tel : +32 (0)2 234 65 10
e-mail : garrido@ccbe.eu